

MENU

&lt; Rechercher ville, act

Abonnez-vous

Se

connecter

Accueil &gt; Société &gt; Justice

## POINT DE VUE. « L'avocat du XXIe siècle : du plaideur au pacificateur »

« L'avocat, à l'écoute de l'évolution du monde, doit comprendre que la pacification correspond au besoin essentiel de notre société et mettre ses compétences au service de la paix pour tenter d'y répondre. » Par Marie-Laure BOUZE, Barbara REGENT, Jean-Philippe MARIANI, Avocats et cofondateurs de l'association « les avocats de la paix ».



« L'avocat du XXIe siècle doit donc devenir un avocat de la paix en se formant aux modes amiables. Ses conseils feront la différence pour un dénouement favorable, préservant les êtres et leur patrimoine. » | OUEST FRANCE ARCHIVES / DAVID ADÉMAS

Ouest-France Marie-Laure BOUZE, Barbara REGENT, Jean-Philippe MARIANI, pour l'association « les avocats de la paix ».

Publié le 08/06/2022 à 08h01

**Abonnez-vous**

Alors que nous ouvrons une nouvelle page politique, il est nécessaire de s'interroger sur les besoins de nos concitoyens de vivre en paix.

L'objectif du système judiciaire est de trancher un litige pour pacifier les relations entre les parties, qu'elles soient des particuliers, des professionnels, des entreprises ou des institutions. Comment y parvenir ? Quel rôle l'avocat, pivot de l'appareil, doit-il jouer ?

Selon un sondage, réalisé par le CSA en septembre 2021 pour le Sénat, 53 % des Français disent ne pas faire confiance à la justice, 67 % la considèrent trop lente, injuste et inefficace. Ce même sondage apporte un autre enseignement intéressant : 90 % des sondés disent être d'accord pour favoriser le recours à la médiation et à la conciliation plutôt que de saisir les tribunaux. Alors que faire pour favoriser l'essor des modes amiables ?

La première réponse est institutionnelle. Les textes vont dans le bon sens, comme l'illustre la loi pour la confiance dans l'institution judiciaire du 22 décembre 2021. Mais, il faut aller plus loin : notre pays a besoin d'une véritable politique publique des modes amiables : budget réaliste, indicateurs de performance, campagne de communication auprès du public, recrutement, formation des professionnels...

La deuxième réponse relève de la profession d'avocat. Le public a, parfois, l'image d'un professionnel entretenant les querelles par ses plaidoiries et écritures belliqueuses ou les procédés dilatoires... Pourtant, l'avocat est avant tout un conseil. Les justiciables pensent « gagner » leur bataille en engageant l'avocat le plus hargneux possible... Mais cette perception est erronée.

## Au service de la paix

Lors de l'ouverture d'un dossier, l'avocat peut engager une « guerre » judiciaire ou bien rechercher comment apaiser le litige pour bâtir, durablement, des solutions, sereines et profitables à tous. En effet, un procès, même en cas de succès, ne sera pas forcément la réponse attendue ou efficace. Mais surtout, il est souvent une catastrophe psychologique pour les parties. Il peut attiser la rancœur alors que des liens devront être conservés en matière familiale, professionnelle ou de voisinage par exemple. Une procédure fait deux perdants : le

vainqueur, épuisé et le vaincu, revancharde. Dans tous les cas, le temps et l'argent se sont envolés.

L'avocat, à l'écoute de l'évolution du monde, doit comprendre que la pacification correspond au besoin essentiel de notre société et mettre ses compétences au service de la paix pour tenter d'y répondre.

À voir aussi :

**VIDÉO. Ce duo breton est champion du monde du bras de fer**

Avant de penser « procédure judiciaire », il est important d'examiner si on ne peut éteindre le conflit au moyen d'un mode amiable de résolution des différends. Certes, on ne peut écarter, par principe, une action contentieuse car elle est parfois la seule issue possible (notamment en cas de violence, d'emprise, de situation juridique complexe). Elle peut aussi déclencher la pacification ultérieure car il faut, quelquefois, se confronter à un parcours judiciaire pour comprendre l'importance de la voie amiable. Elle peut être envisagée à toutes les étapes du litige comme l'illustre une médiation intervenue récemment devant la Cour de cassation. L'avocat du XXIe siècle doit donc devenir un avocat de la paix en se formant aux modes amiables. Ses conseils feront la différence pour un dénouement favorable, préservant les êtres et leur patrimoine.

[La situation en Ukraine](#) nous rappelle, avec cruauté, que la voie diplomatique est difficile et que le choix de la violence est toujours possible... Elle montre l'absurdité des affrontements et la souffrance infinie des victimes, quel que soit le camp.

Alors, tous ensemble, œuvrons pour bâtir un nouveau modèle de société, avec un objectif chevillé au corps : la recherche permanente de la paix et de l'humanité

Justice      Actualité en continu      Point de vue

## 7 Français sur 10 ne connaissent pas cette astuce pour avoir des panneaux subventionnés

Panneaux solaires subventionnés | Sponsorisé

## Quel est le prix de votre bien immobilier à Paris ? Estimez-le maintenant !

Moriss Immobilier | Sponsorisé

[En savoir plus](#)

## Cette nouvelle pompe à chaleur fait peur aux fournisseurs de chauffage

Eco Innovation | Sponsorisé

## Découvrez comment se former à Excel

Linktree | Sponsorisé

## Pompe à chaleur : 5 choses à connaître avant d'installer une pompe à chaleur !

ClubTravaux | Sponsorisé

[Lire la suite](#)

## Hyundai donne du pouvoir à votre monde

Hyundai | Sponsorisé

## Propriétaires à Les Lilas : En 2022, l'État finance vos panneaux solaires

Mes Aides en Ligne | Sponsorisé

## La fille de Julia Roberts est probablement la plus belle femme qui ait jamais vécu

SmartTelly | Sponsorisé

## Configurez maintenant TUCSON Plug-in Hybrid

Hyundai | Sponsorisé

## C'est voté, l'État paye vos panneaux solaires nouvelle génération (pour les propriétaires)

Programme Solaire | Sponsorisé

[Cliquez ici](#)

## EDF ENR présente sa dernière génération de panneaux solaires ultra performant !

Photovoltaïque.io partenaire d'EDF ENR | Sponsorisé

## Comment apprendre une langue étrangère rapidement ?

Babbel | Sponsorisé

[En savoir plus](#)

## Propriétaires : Dites adieu aux panneaux solaires coûteux si vous possédez une maison

Ma Prime Solaire | Sponsorisé

## L'État paye intégralement votre pompe à chaleur réversible (chauffage et climatisation)

Chauffage & Climatisation | Sponsorisé

## Si vous habitez à Les Lilas: vos panneaux solaires financés jusqu'à 100%

Mes Aides en Ligne | Sponsorisé

## De nouvelles offres d'emploi **aujourd'hui**

Recherchez un emploi parmi  
33 031 offres d'emploi

C'est par ici !

**ouestfrance-emplois.com**


### En continu

10h00 DIRECT. Mercato : Depay, Weghorst... Suivez les infos et les rumeurs du vendredi 13 janvier

10h00 Les festivals contraints de réfléchir à l'avenir de leur modèle

10h00 Pourquoi lire « Ton absence n'est que ténèbres » de l'Islandais Jon Kalman Stefansson ? 

09h59 Dakar 2023. Cinquième victoire consécutive pour Sébastien Loeb dans la catégorie autos

09h50 ENTRETIEN. George Eddy : « Certains ont réduit mon succès à mon seul accent... » 

## Les tops articles sur : Justice


**Rumeurs sur Brigitte Macron : comment un couple normand se retrouve au cœur d'une incroyable affaire 🗝️**

Ouest-France 🕒 11/01

**Baguette à 29 centimes : un boulanger perd son combat contre E. Leclerc**

Ouest-France 🕒 11/01

## Le capo des Ultras interdit de stade du Moustoir pendant trois mois

Ouest-France  11/01

Voir 

Nos partenaires 

**Les plus beaux villages de France : Gerberoy dans l'Oise**

Partir  10h09



## Santé : ce type de personnalité serait plus touché par le burn-out

MCE TV ⌚ 10h09

## Recette. Raclette sucré-salé au pain d'épices et courge

Odélices ⌚ 10h08

### Newsletter Justice et Faits Divers

Chaque semaine, retrouvez les faits divers qui ont marqué l'Ouest

✉ Votre e-mail

OK

Votre e-mail, avec votre consentement, est utilisé par Ouest-France pour recevoir notre newsletter. En savoir plus.



## L'appli, l'info en temps réel !

Suivez l'actualité qui vous intéresse en ajoutant vos villes et thématiques favorites.

**Je télécharge**

Suivez-nous       

SITES D'ACTUALITÉ



SERVICES



SHOPPING



Les applications mobiles du groupe SIPA **Ouest-France** disponibles en téléchargement

Mentions légales | Données personnelles | Cookies | CGU | Qui sommes-nous ? | Tarifs de références |  
Charte utilisateur | Plan du site | Plan des élections | © Ouest-France



 Logo Digital Ad Trust